



Paris, le 28 janvier 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

DEMANTELEMENT DES CAMPEMENTS ILLICITES DE LA PORTE

## D'AUBERVILLIERS AVEC MISE A L'ABRI DE 1470 PERSONNES ET MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SECURISATION

## POUR EVITER LEUR RECONSTITUTION

Des campements illicites de migrants se sont constitués au nord de la Capitale, notamment sur les dépendances des axes routiers au niveau de la porte d'Aubervilliers dans les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

L'occupation de ces sites s'effectue dans des conditions mettant en péril la salubrité et la sécurité des personnes, tant des occupants que des riverains.

Conformément aux orientations gouvernementales énoncées lors du Comité interministériel sur l'immigration du mercredi 6 novembre 2019, le préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le préfet de Police ont procédé le 7 novembre au démantèlement du campement de la porte de la Chapelle et ce matin à l'évacuation de celui de la porte d'Aubervilliers.

Cette dernière opération s'est déroulée sans incident avec la mise à l'abri des occupants du campement dans une quinzaine de sites de la région Île-de-France.

1436 personnes (1187 hommes isolés et 249 personnes en famille) ont été prises en charge par les services de l'État et leurs partenaires. Chacune des personnes concernées s'est vu proposer une solution d'hébergement provisoire en Île-de-France et va pouvoir bénéficier d'un diagnostic social, sanitaire et administratif.

Dans le même temps, **34 usagers de drogues** (**25 hommes et 9 femmes**) ont été orientés vers des structures d'hébergement dédiées, en lien avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et les associations partenaires. Ces derniers jours, **15** personnes avaient déjà été prises en charge via les maraudes des associations. Ce public spécifique bénéficiera d'un accompagnement médico-psychologique et social renforcé avec le soutien d'équipes spécialisées. Ces prises en charge ont été rendues possibles par l'accélération du Plan crack qui a permis le doublement des capacités d'hébergement adapté, à hauteur de 200 places au

total. Des lits d'hospitalisation avaient également été prévus et ont permis la prise en charge de 2 personnes.

Par ailleurs l'espace de repos Porte de la Chapelle, accueille les usagers de drogue avec la présence, ce jour, d'une équipe renforcée notamment par des psychologues.

Afin de prévenir toute nouvelle installation de ces campements sur ces sites comme dans d'autres lieux de la Capitale, la préfecture de Police met en place un dispositif spécifique établi sur des moyens humains importants et sur le développement accru de la sécurisation passive. Une surveillance dynamique et permanente, complétée par l'utilisation de la vidéo-patrouille, sera assurée par des effectifs de la préfecture de Police dédiés qui seront appuyés quotidiennement par des unités de forces mobiles mises à la disposition du préfet de Police.

Les personnes qui tenteraient de se réinstaller seront immédiatement contrôlées et leur situation administrative vérifiée, donnant lieu, en cas de séjour irrégulier sur le territoire national, à une procédure de placement en centre de rétention administrative.

Le préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris et le préfet de Police remercient l'ensemble des acteurs mobilisés ayant permis de conduire avec succès cette opération : agents des services de l'État, des services municipaux parisiens et acteurs associatifs.

## Contacts presse:

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute) <a href="https://www.prefecturedepolice.paris">www.prefecturedepolice.paris</a> courriel.ppcom@interieur.gouv.fr

PREFECTURE DE REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE PARIS
01 82 52 40 25 / Attention changement adresse:
pref-presse@paris.gouv.fr
http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france
@Prefet75\_IDF